

M. Bruno LAMOUR (FEP-CFDT)

Mme Laurence ROGER (Snec CFTC)

M. Luc VIEHE (SPELC)

M. Philippe LEGRAND (SNEIP CGT)

Mme Sylvie BOLEA (FNEC FP FO)

Mme Evelyne CIMA (SYNEP CFE CGC)

M. Michel QUESNOT (collège employeur)

Paris, le 11 mars 2015

Mesdames, Messieurs,

Vous savez que les Partenaires sociaux ont souhaité que l'AGIRC et l'ARRCO améliorent à la fois le service rendu à leurs clients que sont les assurés et les entreprises tout en diminuant leurs coûts de gestion.

A ce titre, le groupe de travail paritaire « article 8 », mis en place par l'Accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 pour examiner notamment la rationalisation des coûts de gestion des institutions, a adopté le 29 novembre 2013, dans le cadre de ses 8 résolutions, une mesure prévoyant de regrouper le stock d'adhésions d'entreprises relevant actuellement de plusieurs Groupes de Protection Sociale (GPS).

Cette mesure permet de :

- fournir un GPS interlocuteur unique à chaque salarié s'agissant de ses démarches ou questions relatives à sa carrière
- faciliter les démarches des entreprises en leur offrant un interlocuteur unique
- réaliser un traitement performant des futures déclarations sociales nominatives (DSN), par une gestion au sein d'un seul groupe
- rendre plus aisé le passage au paiement mensuel des cotisations, en réduisant en partie le nombre de paiements à gérer alors même qu'il augmente du fait de la périodicité mensuelle
- réduire les coûts de gestion en supprimant des actes de gestion redondants

S'agissant des 11.000 établissements d'enseignement privé, la mise en œuvre de cette mesure est particulièrement significative compte tenu d'un très fort taux d'adhésions partagées. Ainsi 45% des établissements adhèrent à au moins deux GPS, alors que la moyenne nationale pour l'AGIRC et l'ARRCO est de 7%.

Compte tenu de cette situation et d'une part plus importante de situations d'employeurs multiples, les salariés des établissements d'enseignement privé sont plus d'un sur deux à adhérer à deux GPS. Cette situation est source de complexité pour les salariés durant leur vie professionnelle pour obtenir un conseil, mettre à jour leurs informations de carrière et lors de leur passage à la retraite.

Le secteur est pour autant déjà très concentré, puisque près de 90% des établissements adhèrent au groupe HUMANIS ou au groupe B2V, et ceci à part égales (41% des effectifs ARRCO pour B2V et 52% des effectifs AGIRC pour HUMANIS). 800 établissements partagent d'ailleurs leur adhésion entre B2V et HUMANIS.

Comme vous le savez, la gestion des établissements d'enseignement privé présente en outre certaines particularités de gestion, qui ont trait à l'existence de deux flux déclaratifs distincts en fonction du statut du salarié :

- Personnels administratifs dont la paie est gérée par les OGEC, lesquels assurent donc les déclarations sociales auprès de leurs Institutions de Retraite Complémentaire (IRC) d'adhésion. La gestion de ces personnels est standard.
- Personnels enseignants sous contrat avec l'Etat dont la paye est gérée par ce dernier et pour lesquels les déclarations sociales sont effectuées par l'URCREP auprès de l'institution d'adhésion. Pour ces salariés, les droits individuels sont attribués sur la base des cotisations individuelles établies par l'Etat, les fonctions de recouvrement sont donc limitées, le paiement étant réalisé par les trésoreries générales sur la base de leur propre calcul de cotisations.

Pour ces raisons liées à la nature même de votre secteur d'activité, dans le double objectif de simplification, pour les salariés et pour les établissements, et d'optimisation de la gestion, il nous est apparu souhaitable que l'adhésion à l'AGIRC et à l'ARRCO de l'ensemble des établissements d'enseignement privé soit regroupée dès maintenant au sein d'un unique GPS. Cette solution est en effet celle qui permettra de fournir le meilleur service aux établissements et aux salariés tout en rationalisant le plus les opérations de gestion.

Sans remettre en cause l'existence de l'URCREP, ce regroupement pourrait en outre fournir aux organisations représentatives du secteur une vision plus complète de celui-ci, aujourd'hui nécessairement éclatée compte tenu de cette double gestion des personnels administratifs, d'une part, des enseignants sous contrat, d'autre part. Si la consolidation des données relatives aux enseignants sous contrat peut en effet aujourd'hui être réalisée via l'URCREP, celle des salariés relevant des OGEC est actuellement dispersée.

Etant données les spécificités de l'enseignement privé, nous sommes convaincus que dans l'intérêt des entreprises et des salariés ces spécificités seraient mieux prises en compte au sein d'un GPS à caractère interprofessionnel qu'au sein d'un grand ensemble professionnel.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions que ce regroupement s'opère au sein du groupe HUMANIS. La gestion du groupe HUMANIS présente en effet toutes les garanties pour assurer de manière pérenne, un service de qualité à l'ensemble des établissements et salariés de l'enseignement privé. Nous nous sommes par ailleurs assurés de l'engagement du groupe HUMANIS à pleinement servir les intérêts des organisations représentatives de votre secteur.

Ce regroupement pourrait aussi permettre de mettre en commun d'autres dispositifs spécifiques à l'enseignement privé gérés par l'Association de Prévoyance Collective (Retraite Additionnelle, RETREP), laquelle est gérée par le groupe HUMANIS.

La mesure relative au regroupement des adhésions des entreprises sera soumise aux Commissions Paritaires de l'AGIRC et de l'ARRCO le 16 mars 2015, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

Nous sommes persuadés que notre proposition fait sens pour les différentes organisations représentatives des salariés et des établissements d'enseignement privé.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président de l'AGIRC,



Jean-Paul BOUCHET

Le Président de l'ARRCO,



Didier WECKNER

Le Vice-Président de l'AGIRC,



Frédéric AGENET

Le Vice-Président de l'ARRCO,



Philippe PIHET